

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA STERILISATION D'UNE CHIENNE OU D'UNE CHATTE :

N°..... (A compléter par la CACL)

PARTIE 1 : A REMPLIR PAR LE BENEFICIAIRE

IDENTITE

NOM.....Prénom.....

ADRESSE.....

TEL.....MAIL.....

Nom de la clinique vétérinaire.....

LISTE DES PIECES A FOURNIR

Propriétaire :

Animal :

- | | | | |
|---|--|----------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Copie de la pièce d'identité | Il s'agit d'une | <input type="checkbox"/> chienne | <input type="checkbox"/> chatte |
| <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile | <input type="checkbox"/> Copie du vaccin contre la rage à jour de l'animal | | |
| <input type="checkbox"/> Charte d'engagement signée | <input type="checkbox"/> Copie de la fiche d'identification de l'animal | | |

RENSEIGNEMENTS

Par quel moyen avez vous eu connaissances de l'opération ?

- Internet Magazine ou journal
 Vétérinaires Bouche à oreille Autre :.....

Souhaitez-vous participer à une réunion d'information ?

- Oui Non

Demande de renseignements – Inscrivez ici l'objet de votre demande

.....

Je m'engage à :

- Apporter mon témoignage à la CACL dans le cadre d'enquête d'opinion.
- Diffuser l'information en cas de satisfaction dans le but de soutenir le développement de la filière.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des éléments fournis.

Date et signature

Merci de retourner ce formulaire à l'accueil de la CACL

PARTIE 2 : RESERVEE A LA CACL

Date de traitement.....

VALIDATION DE LA DEMANDE

Demande validée

Demande non validée et motifs

.....

PARTIE 3 : RESERVEE AU VETERINAIRE

NOM DE LA CLINIQUE VETERINAIRE :

NOM DU VETERINAIRE.....

DATE D'INTERVENTION

REFERENCES IDENTIFICATION

Cachet et signature (ne pas oublier de joindre une copie de la facture)

Plus d'infos :

CACL – Service Environnement - **05 94 28 91 07**

environnement@cacl-guyane.fr

Site internet : www.cacl-guyane.fr

Le propriétaire ne prendra rendez-vous pour l'intervention qu'après validation du formulaire par la CACL.

Date de transmission
au vétérinaire
par la CACL

Date de validité
du formulaire

31 / 01 /



Article 1 – Objet du présent règlement

Ce règlement définit les conditions générales d'attribution et les modalités de paiement de la subvention relative à la stérilisation des chiennes et des chattes.

Article 2 – Bénéficiaires

Tout particulier résidant sur le Territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral peut bénéficier de la subvention sur présentation des pièces suivantes :

- Copie de la pièce d'identité du bénéficiaire
- Justificatif de domicile du bénéficiaire
- Charte d'engagement signé par le bénéficiaire
- Copie du carnet de Vaccinations (vaccin contre la rage à jour, identification et descriptif de l'animal)

Article 3 – Montant de la subvention

La participation de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral est de 110€ par an et par foyer pour une chienne et de 60 € par an et par foyer pour une chatte.

Article 4 – Procédure de dépôt et d'instruction du dossier

Le bénéficiaire doit remplir et signer le formulaire de demande de subvention pour bénéficier de la subvention et produire les pièces nécessaires à la constitution du dossier (article 2).

Le formulaire de la demande de subvention pour la stérilisation des chiennes ou de chattes dûment complété et signé est à adresser de préférence par e-mail à environnement@cacl-guyane.fr. Il peut également être déposé au Service Environnement de la CACL, 4 Esplanade de la Cité d'Affaire, CS 36029, 97357 Matoury Cedex, Tél : 05 94 28 91 07.

Le service environnement-déchets de la CACL valide la demande de subvention et transmet celle-ci à la clinique vétérinaire choisie par le bénéficiaire.

Article 5 – Validité de la subvention

L'aide peut être attribuée par la CACL jusqu'au 31 décembre de l'année N. Une fois validée le bénéficiaire peut se présenter à la clinique vétérinaire afin de programmer un rendez-vous, avant le 31 janvier de l'année N+1, au titre de l'année N. Après cette date la demande ne sera plus valable.

Article 6 – Paiement de la subvention

Le règlement de la subvention attribuée est soldé sur présentation des pièces demandées directement auprès du vétérinaire par la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL). Le bénéficiaire ne règle que les frais restants à sa charge, après déduction des frais pris en charge par la CACL.

Article 7 – Modification du règlement

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral se réserve la possibilité de modifier, par délibération, les modalités d'octroi et de versement de la subvention pour la stérilisation d'une chienne ou d'une chatte.

Article 8 – Diffusion du règlement

Le formulaire de demande de subvention pour la stérilisation d'une chienne ou d'une chatte est disponible sur le site de la CACL : www.cacl-guyane.fr.